

Le 20/05/2025



Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/0370/2025/ASSNC

AVIS DE CONSULTATION

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie lance une consultation pour la prestation de :

Campagne de communication sur le dispositif itinérant « parcours prévention santé Do Kamo » 2025

Cette consultation est ouverte, adressée par email à plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations, avec les documents de consultation correspondants, et publiée simultanément sur le site internet de l'ASSNC : <https://www.santepourtous.nc/l-agence/nos-avis-de-consultation>

Les offres devront être transmises **par mail** à : preventionsurcharge@ass.nc et secretariat@ass.nc ou déposées contre récépissé ou parvenir par pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie
16, rue du Général Gallieni
BP P4
98851 NOUMEA Cedex

avant le : **vendredi 30 mai à 18h00 - GMT+11.**

Le 20/05/2025

N°4921/0370 /2025/ASSNC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**OBJET : CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF ITINERANT
« PARCOURS PREVENTION SANTE DO KAMO » 2025**

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie lance une consultation pour la prestation de :

**REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION (CREATION DE SUPPORTS
ET VISUELS, ET STRATEGIE DE COMMUNICATION) SUR LE DISPOSITIF ITINERANT
« PARCOURS PREVENTION SANTE DO KAMO » 2025, SUR L'ENSEMBLE DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE**

1 – Contexte réglementaire

Le contrat à passer est un contrat de prestations de service conclu pour répondre aux besoins de l'acheteur public en matière de fournitures, services ou travaux.

Compte tenu de toutes les possibilités de commande, de durée, intégrant les reconductions éventuelles, prévues dans le contrat, son montant estimé est inférieur au seuil des marchés publics défini à l'article 1er de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.

En conséquence, il n'est pas assujéti aux règles de passation de la délibération susmentionnée. Toutefois, sa procédure de passation reste soumise aux principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures définies à l'article 22.17° de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

2 – Etendue de la consultation

Bien que cette consultation soit adressée directement par email à plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations, les documents de consultation correspondants sont simultanément publiés sur le site internet de l'ASSNC afin que tout opérateur économique ayant les capacités nécessaires et en situation de régularité administrative, fiscale et sociale, puisse y répondre.

3 – Répartition en lots, forme des réponses, et forme des contrats

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Un candidat peut répondre pour l'ensemble des prestations, soit seul, soit avec un ou plusieurs sous-traitants, soit en groupement associant d'autres opérateurs économiques.

4 – Forme du contrat et des prix

Les modalités de paiement seront fixées au terme de la consultation en fonction de la proposition retenue. Un contrat sera souscrit, qui prendra effet lorsqu'il sera notifié au prestataire, et prendra fin au plus tard le 31/12/2025. Il pourra être reconduit le cas échéant par avenant.

5 - Questions, réponses, modifications

Toute question des candidats sera envoyée au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres aux 2 adresses email suivantes : preventionsurcharge@ass.nc et secretariat@ass.nc

Les réponses et les éventuelles modifications de la consultation seront envoyées en temps utile à l'ensemble des candidats si elles impactent la teneur de la consultation.

L'échéance limite de remise des offres ci-dessous pourra être modifiée en cas de nécessité à la suite de ces questions.

6 – Documents à remettre par les soumissionnaires

Chaque soumissionnaire doit remettre une offre constituée comme suit :

- a) Un document de présentation *succinct* comportant références, moyens humains et techniques, qualifications, savoir-faire lié à des expériences particulières touchant à l'objet des prestations de la présente consultation ;
- b) Une attestation sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'est pas en faillite, et qu'il est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales ;*
- c) La fiche de renseignement dûment complétée,
- d) Un document technique *succinct* précisant la manière d'intervenir pour l'exécution du contrat (stratégie proposée pour mise en valeur du dispositif Do Kamo) ainsi que la réponse aux critères de valeur technique précisés à l'article 9 ci-après. N'est pas demandé ici de piste graphique.
- e) Le bordereau de prix unitaire complété et signé (ces prix seront repris dans le cadre du contrat qui sera signé avec le candidat),
- f) Le détail estimatif test complété (ce document non contractuel sera utilisé uniquement pour la comparaison des offres),
- g) Un devis avec le montant de la proposition formulée par le candidat (quantités et prestations libres à définir par le candidat), sur la base de la stratégie proposée **et des prix unitaires mentionnés dans le bordereau de prix.**

Pour la création des supports, le devis devra également mentionner la livraison des supports de communication sous forme de fichiers source, ainsi que la cession intégrale des droits à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie pendant une période de 10 ans.

En cas de sous-traitance, les pièces a) et b) doivent être présentées pour chacun des sous-traitants, et les annexes de sous-traitance du contrat qui sera proposé devront être complétées et signées.

* Si son offre est retenue, le soumissionnaire devra fournir dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la demande écrite de l'acheteur public :

- Copie du ou des diplômes,
- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : ridet@isee.nc et tél. N° 24 92 37,
- un extrait K-bis attestant de la non faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois ;(à récupérer à la Direction des Affaires Economiques au service Registre du Commerce et des Sociétés),
- RIB ou RIP,
- Pour les professionnels de santé : le(s) diplôme(s) doit être enregistré(s) auprès de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie (fichier ADELI). Fournir la preuve de l'enregistrement,
- Pour tout professionnel de santé : copie de l'attestation d'assurance professionnelle ,
- attestations fiscales en 3 volets pour l'année en cours,
- attestations CAFAT / RUAMM pour le dernier trimestre exigible à la remise de l'offre,
Une copie de sa pièce d'identité

A défaut de fourniture des pièces conformes dans le délai prescrit, l'offre sera éliminée.

7 - Conditions formelles de remise de l'offre

L'offre peut être remise sous format papier ou sous forme électronique.

Remise sous format papier : les documents listés à l'article 6 du présent règlement doivent être placés dans une seule enveloppe fermée portant uniquement les mentions suivantes :

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie
16, rue du Général Gallieni
98 800 NOUMEA
Consultation pour :

**REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF
ITINERANT « PARCOURS PREVENTION SANTE DO KAMO » 2025**

A N'OUVRIR qu'en séance de dépouillement

Aucun tampon, signe distinctif ou inscription autre que celle liée à l'enregistrement de l'enveloppe ne sera toléré, exception faite des éléments de récépissé au verso de l'enveloppe, en cas d'envoi par la Poste.

Remise sous forme électronique : par mail à l'adresse suivante : preventionsurcharge@ass.nc et secretariat@ass.nc

L'offre doit parvenir dans les conditions de date, d'heure et de lieu indiquées dans l'avis de consultation ou ses modificatifs. Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Toutefois, l'administration peut recontacter les soumissionnaires par écrit pour préciser ou compléter la teneur de leur dossier à condition que cela ne modifie pas les éléments substantiels de leur offre (notamment prix, délai, conditions techniques définies par le soumissionnaire).

8 – Offres irrecevables

Les offres reçues dans les délais seront jugées irrecevables et éliminées si elles tombent dans l'une des catégories suivantes.

Offre inappropriée : offre qui ne répond pas au besoin et aux exigences formulées dans les documents de la consultation.

Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable.

Toutefois, l'administration peut régulariser toutes les offres irrégulières dès lors qu'il ne s'agit pas d'éléments substantiels de l'offre (notamment prix, délais, éléments du mémoire technique définis par le soumissionnaire).

Elle peut également accepter des offres qui semblent anormalement basses, mais dont le soumissionnaire aura apporté les justifications objectives et pertinentes pour son niveau de prix sur demande de l'administration.

9 – Critères d'évaluation des offres recevables

Le dossier technique devra comporter :

- Les réalisations du même type effectuées par le candidat,
- Un rétroplanning pour la prestation demandée telle que décrite dans le cahier des charges,
- Le descriptif de la proposition de prestation,

L'offre de chaque soumissionnaire sera évaluée sur la base des critères suivants :

- **Critère économique sur 100 points maximum avec un coefficient de pondération de 55% de la note globale :**

L'évaluation sera faite par comparaison du détail estimatif test complété par chaque soumissionnaire.

Formule, pour le critère économique :

Note attribuée = $100 \times \frac{\text{(offre la moins élevée parmi les candidats)}}{\text{(offre du candidat analysé)}}$

- **Critère valeur technique sur 100 points maximum, avec un coefficient de pondération de 45% de la note globale :**

L'évaluation sera faite sur la base des éléments fournis par le soumissionnaire dans un mémoire technique ayant trait aux différents sujets suivants :

- **expertise technique ou savoir-faire particulier** apportant une plus-value technique à l'exécution du contrat, à démontrer par les références, les compétences des personnels, et / ou d'éventuelles certifications : **30** points maximum ;
- **organisation et méthodologie d'exécution des prestations** (stratégie proposée) : **30** points maximum ;
- **moyens humains, effectifs** : **20** points maximum ;
- **conditions de la garantie** (délai d'intervention, taux de disponibilité garanti, ...) : **20** points maximum

Comme pour le critère économique, la meilleure soumission doit en fin de compte bénéficier de la note maximale prévue pour ce critère afin d'éviter de fausser le poids relatif des critères. Lorsque la notation appliquée ne conduit pas à ce résultat, les notes de toutes les soumissions pour ce critère donné sont recalculées proportionnellement afin d'atteindre ce résultat.

Les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

La note globale N varie de 0 à 100 et est calculée comme suit :

$$N = \text{Note technique} \times 0.45 + \text{Note économique} \times 0.55$$

Chaque note de sous-critère ou de critère est arrondie à la 1ère décimale, quelle que soit l'étape de calcul.

10 - Suites de la consultation

Le contrat passé sera mono-attributaire : le soumissionnaire le mieux classé sera attributaire du contrat, sous réserve de vérification de la régularité fiscale et sociale.

Toutefois, si aucune offre n'est jugée satisfaisante, l'administration peut consulter de nouveau l'ensemble des soumissionnaires en vue de parfaire leurs offres ou de négocier les prix, sans remettre en cause les éléments essentiels de la consultation.

L'administration reste discrétionnairement libre de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

11 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.



ANNEXE 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENT PRESTATAIRE

À compléter par le candidat

A- PRÉSENTATION DU CANDIDAT

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration : (*)

Statut juridique : _____

Enseigne/Nom commercial : _____

Lieu de résidence administrative : _____

N° d'identification RIDET : _____ N° d'identification CAFAT : _____

N° K-Bis si société: _____ Ou N° répertoire des métiers : _____

N° inscription à l'ordre des médecins et à la spécialité : _____

N° enregistrement au fichier ADELI (pour les professionnels de santé) : _____

Pour les candidats établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ - Courriel : _____

C – SITUATION DU CANDIDAT

Le candidat est-il en état de : (entourer les mentions adéquates, rayer les mentions inutiles)

- Liquidation : OUI – NON
- Faillite personnelle : OUI – NON
- Redressement judiciaire : OUI – NON

ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger : OUI - NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre copie du ou des jugements ou de tout justificatif démontrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités à la date de remise de l'offre et pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

D – CANDIDATURE

Je déclare mon intention de soumissionner à la présente consultation :

D.1 Mon offre est présentée sous forme individuelle, indépendamment d'un groupement.

D.2 Mon offre fait partie de l'offre globale d'un groupement solidaire préconstitué dont :

l'entreprise est mandataire.

je suis mandataire.

D.3 Mon offre concerne les lots suivants :

E – SOUS-TRAITANCE

(Le candidat doit cocher la case correspondant à son cas et compléter le tableau selon le cas)



E.1 **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution de l'opération et je n'envisage pas de sous-traiter.

E.2 **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations et j'envisage de sous-traiter, mais *je n'ai pas encore identifié mes sous-traitants*.

Lot	Nature des prestations sous-traitées

E.3 **Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations, j'envisage de sous-traiter et *j'ai identifié mes sous-traitants* :

Lot	Nature des prestations sous-traitées	Nom du sous-traitant	N° fiche d'identification de sous-traitant (cf. annexe 2 RC)

E.4 **Je ne dispose pas** de toutes les compétences et des moyens nécessaires à l'exécution des prestations et serai obligé de sous-traiter. En conséquence, sauf pour les prestations mineures, *je suis obligé de déclarer* mes sous-traitants au stade de ma candidature pour justifier de mes capacités.

Lot	Nature des prestations sous-traitées	Nom du sous-traitant	N° fiche d'identification de sous-traitant (cf. annexe 2 RC)

La fiche d'identification du sous-traitant (cf. modèle en annexe du contrat) doit être fournie pour chaque sous-traitant déclaré. En cas d'absence de cette pièce, le sous-traitant ne sera pas pris en compte dans la candidature du candidat et dans l'évaluation de ses capacités.

La déclaration de sous-traitance doit être fournie pour chaque sous-traitant. En cas d'absence de cette pièce, l'intervention de ce sous-traitant ne pourra plus être prise en compte dans la justification des capacités du candidat, et l'agrément de cette candidature pourra être remis en cause s'il s'avère que les capacités du candidat sont insuffisantes.

F – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT (**)

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de **15** jours à compter de la

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie



date notification de la demande du service instructeur, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

G – SIGNATURE DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
--	---------------------------	-----------

(*) Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. L'administration s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance.

(**) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque 1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.



Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/0370/2025/ASSNC

CAHIER DES CHARGES

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF ITINERANT « PARCOURS PREVENTION SANTE DO KAMO » 2025

TABLE DES MATIERES

1. OBJET	2
2. DOCUMENTS DE REFERENCE / ASSOCIES	2
3. ACTEURS CONCERNES	2
4. ABREVIATIONS	2
5. CONTEXTE	2
a. Promotion de la santé	2
b. Situation sanitaire calédonienne.....	3
c. « Bouger pour sa santé », un projet coordonné par l'ASSNC... Erreur ! Signet non défini.	
6. OBJECTIFS	3
1. Objet de l'appel à projet	3
2. Finalité.....	3
7. PUBLIC CIBLE	3
8. ELEMENTS ATTENDUS	4
a. Une communication en deux phases, pour deux objectifs distincts :.....	4
b. Le dimensionnement :	4
c. La collaboration et la mise en relation avec le prestataire "CTC - Bouger pour sa santé" ..	4
d. Stratégie et supports de communication.....	4
e. Droits.....	5
9. MODALITES DE PAIEMENT	5
10. ORGANISATION ASSNC/PRESTATAIRE	5
a. Interlocuteur	6
b. Rétroplanning :.....	6

1. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser les attendus portant sur la mise en place d'une campagne de communication sur le dispositif itinérant « parcours prévention santé Do Kamo » mis en œuvre en 2025 par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE / ASSOCIES

- **2_RC_Consultation_Communication_parcoursDo-Kamo** : Règlement de consultation pour la réalisation de cette campagne de communication 2025.
- **3_BPU_Consultation_Communication_parcoursDo-Kamo** : bordereau de prix unitaire.
- **4_DET_Consultation_Communication_parcoursDo-Kamo** : détail estimatif test.

A titre informatif en complément :

- **CDC_consultation_PDK** : cahier des charges de réalisation du dispositif itinérant « parcours prévention santé Do Kamo »

3. ACTEURS CONCERNES

Toute personne ou société disposant des compétences et des ressources lui permettant de mener la réalisation de supports de communication pour le compte de l'ASSNC.

4. ABREVIATIONS

ASSNC	Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie
PPS	Programme de prévention de surcharge
HT	Hors Taxes
TTC	Toutes Taxes Comprises
COFIL	Comité de pilotage

5. CONTEXTE

a. Promotion de la santé

La délibération n° 396 du 20 février 2019 relative au plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie comporte un axe 2 qui promeut l'activité physique et sportive comme vecteur de développement social et de santé.

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, établissement public, met en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie. Ses missions visent à améliorer la santé de tous les calédoniens.

Depuis 2007, en matière de lutte contre le surpoids et l'obésité, l'ASSNC s'est dotée d'un programme de prévention des pathologies de surcharge pondérale (Mange mieux, Bouge Plus) dont la vocation est d'inciter la population à faire des choix judicieux en matière d'alimentation et d'activité physique, dans un environnement favorable à l'adoption d'un mode de vie sain.

Depuis 2022, l'ASSNC coordonne des actions sport santé, dont la finalité est d'amener le plus grand nombre de personnes à intégrer la pratique d'une activité physique à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée, dans le but d'améliorer l'état de santé de la population.

Dans le cadre de son action de promotion de la santé, l'ASSNC agit en collaboration avec ses partenaires institutionnels, associatifs et privés et en respect des compétences des diverses collectivités en Nouvelle-Calédonie.

L'ASSNC est d'autre part engagée dans un partenariat régional, notamment dans le cadre du réseau Pacific Ending Childhood Obesity (ECHO), dont un des domaines d'action pour lutter contre l'obésité infantile est la promotion de la pratique régulière d'activité physique.

b. Situation sanitaire calédonienne

La Nouvelle-Calédonie est, tout comme ses voisins du Pacifique, très affectée par le surpoids et l'obésité, avec 2 adultes calédoniens sur 3 concernés¹. L'alimentation riche en graisses, sel et sucres, l'inactivité physique et la sédentarité sont des facteurs sur lesquels il est possible d'agir.

Les chiffres calédoniens sont révélateurs d'une situation inquiétante pour l'avenir. Ainsi, la moitié des enfants de 6 à 12 ans passent plus d'une heure par jour statique devant un écran². A l'adolescence (10-18 ans), seuls 2 jeunes sur 10 suivent les recommandations concernant la pratique d'une activité physique quotidienne (soit une heure par jour), et 7 jeunes sur 10 passent plus de deux heures par jour statiques devant un écran³. Chez l'adulte, près d'un quart des personnes se considèrent peu actifs au regard des recommandations territoriales et plus de 9 adultes sur 10 déclarent par ailleurs passer du temps devant un écran en dehors du travail.

6. OBJECTIFS

1. Objet de l'appel à projet

Le prestataire devra faire une proposition de campagne de communication globale sur la tenue de ce dispositif itinérant « parcours de prévention santé Do Kamo ».

2. Finalité

- Réaliser une communication "évènementielle", relatant la mise en œuvre de ce dispositif, afin de favoriser l'adhésion et la participation de la population à cette démarche ;
- Communiquer sur les activités et ateliers des différents rassemblements qui auront lieu sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, afin de contribuer à l'objectif global du projet de permettre à la population d'adopter un mode de vie plus favorable à sa santé, au travers de la thématique du « bien être par l'activité physique et le bien manger ».

7. PUBLIC CIBLE

La population (adultes et jeunes) des différents bassins de vie retenus pour ce dispositif dans les trois provinces.

¹ Baromètre santé adultes 2021-2022, ASSNC

² Etude EPI SANTE NC 2019, ASSNC

³ Baromètre santé jeunes 2019, ASSNC

8. ELEMENTS ATTENDUS

a. Une communication évènementielle :

Cette campagne doit permettre de communiquer sur les informations clés de ce dispositif, pour intéresser et donner envie à la population calédonienne de participer.

Le prestataire doit faire une offre de communication de type « évènementiel » qui permette d'informer de manière optimale la population concernée de la tenue de chacun de ces rassemblements (dates, horaires, lieux...), afin que tout calédonien qui le souhaiterait soit en capacité de participer à ces évènements.

L'objectif de ces rassemblements :

- proposer des activités et des ateliers ludiques,
- promouvoir notamment « le bien être par l'activité physique et le bien manger », sensibiliser les populations à leurs bienfaits sur la santé et à termes, leur permettre d'avoir les clefs pour adopter un mode de vie plus favorable à sa santé (des ateliers et animations pouvant être prévues pour d'autres thématiques, comme la prévention des addictions par exemple).

b. Le dimensionnement :

15 rassemblements sont prévus (6 en province Sud, 6 en province Nord et à priori 3 en province des Iles). Ces rassemblements se feront par bassins de vie (un bassin de vie étant un regroupement de communes, ou une commune), déterminés par l'ASSNC et ses partenaires. Le nombre de rassemblements, tout comme les communes accueillant le dispositif, seront communiqués par l'ASSNC une fois le planning du dispositif établi par le prestataire en charge de la réalisation du dispositif itinérant.

c. La collaboration et la mise en relation avec le prestataire en charge de la réalisation du dispositif itinérant

Le prestataire choisi pour la réalisation de la campagne de communication présentée dans le présent appel d'offres devra collaborer avec le prestataire choisi pour la réalisation du dispositif itinérant « parcours prévention santé Do Kamo », notamment pour le partage des informations clés que le prestataire « communication » devra valoriser et pour lesquelles il sera chargé de communiquer largement dans le but d'intéresser et d'attirer la population calédonienne à participer aux différents rassemblements.

d. Stratégie et supports de communication de la campagne

La campagne de communication sera diffusée à priori de fin juillet à début octobre 2025.

Les supports de communication créés sont, selon le public cible :

- Adaptés à la communication grand public, et prennent en compte les codes sociaux et la diversité culturelle de la population calédonienne (par exemple avec une diversité entre le milieu urbain, le milieu rural, et le milieu tribal) ;
- Orientés vers les canaux de communication les plus pertinents pour les cibles concernées (par exemple : Facebook pour les adultes, radio, etc...)

Création de visuels et support de communication envisagés :

- Un visuel master,
-

- Une bannière site internet,
- Une signature électronique,
- Une couverture Facebook,
- Supports adaptés à une campagne Facebook (cible adulte) :
 - information sur le dispositif (démarrage du dispositif, objectif),
 - communication sur les dates, lieux des 15 rassemblements avec une possible communication spécifique sur le 1^{er} rassemblement à partir de photos fournies par l'ASSNC (lancement du dispositif),
 - possibles création d'évènements Facebook pour mise en lumière d'au moins un rassemblement par province,
 - remerciements des partenaires à la fin du dispositif,
- Supports adaptés à une campagne Instagram – cible jeunes 16-25 ans (information sur le dispositif et communication sur les dates, lieux des 15 rassemblements),
- Supports adaptés à une campagne LinkedIn – cible professionnels (information sur le dispositif, en cours de campagne, et clôture du dispositif),
- Campagne Google adwords et/ou Instream,
- Une vidéo type « motion design » déclinée pour les réseaux sociaux (maxi 30'') (déclinable Facebook, Instagram) permettant d'informer sur la tenue du dispositif (de telle date à telle date, sur les 3 provinces, et renvoyant vers les réseaux de l'agence pour se tenir informés des dates et lieux des rassemblements),
- Une affiche générique avec des champs de texte modifiables (dates et lieux) permettant d'informer sur la tenue de chacun des rassemblements où la population sera conviée,
- Des spots radio (maxi 20 à 29'') afin de communiquer sur la tenue d'un ou plusieurs rassemblements,
- Tout support ou autre projet que le prestataire jugera utile à la diffusion du message.

Cette liste est non exhaustive et **le prestataire est invité à proposer toute autre création ou à ajuster cette proposition selon l'approche qu'il jugera la plus pertinente possible** au regard du dispositif itinérant « parcours prévention santé Do Kamo ».

Le prestataire aura la charge de la diffusion des supports média numériques et du community management spécifique à la campagne.

e. Droits

Les droits de ces créations (et les fichiers source) **seront cédés pour 10 ans** à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie,

9. MODALITES DE PAIEMENT

La proposition devra contenir un **devis détaillé** avec les quantités proposées pour chaque support.

La proposition devra également contenir :

- un **bordereau de prix unitaire (BPU)** selon le modèle joint. Les prix unitaires serviront de référence au devis finalisé qui sera établi dans le cadre du contrat et seront appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- un **détail estimatif test (DET)** selon le modèle joint (ce document est non contractuel et utilisé uniquement pour la comparaison des offres entre prestataires. Il n'est pas nécessairement représentatif de ce qui pourrait être réellement demandé).

10. ORGANISATION ASSNC/PRESTATAIRE

a. Interlocuteur

Le chargé de communication de l'ASSNC et l'équipe projet de l'ASSNC seront les interlocuteurs du prestataire retenu. Ces derniers assureront l'interface entre le prestataire et le comité de pilotage regroupant les partenaires concernés dans le cadre du dispositif itinérant « parcours prévention santé Do Kamo ». Des points réguliers seront organisés avec l'ASSNC selon les besoins, tout au long de l'élaboration de la campagne de communication.

Chaque réunion entre l'ASSNC et le prestataire devra faire l'objet d'un compte rendu rédigé par le prestataire. Les comptes rendus seront transmis par voie numérique à l'ASSNC.

Pour le suivi et la préparation de la campagne de communication, il devra y avoir au minimum :

- une réunion de cadrage lors de la signature du contrat ;
- deux réunions de pré-validation du travail en cours lors de la phase de conception ;
- une dernière avant les ajustements finaux si besoin.

b. Rétroplanning :

- **20 mai** : Lancement de l'appel à projets par l'ASSNC auprès des prestataires ;
 - **30 mai à 18h00** : Date limite de réception par l'ASSNC des projets des prestataires postulants ;
 - **Du 02 juin au 04 juin** :
 - o Tenue du jury de dépouillement de l'appel d'offre (auquel les postulants pourront être conviés) ;
 - o Information des postulants sur le choix du prestataire.
 - **Le 05 juin après-midi** : réunion de cadrage avec le prestataire
 - **Entre le 05 juin et le 13 juin** : signature du contrat de prestation
 - **Du 16 juin au 11 juillet** : travail du prestataire avec l'ASSNC et ses partenaires sur :
 - o la création des outils de communication ;
 - o l'ajustement des outils en fonction des retours ;
 - o la finalisation des outils
 - **Un suivi régulier de la prestation sera mis en place (planifier dès la première réunion de cadrage).**
-